18ÈMES ASSISES STATUTAIRES DE L'ASSOCIATION AFRICAINE DES HAUTES JURIDICTIONS FRANCOPHONES (AA-HJF)

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LE THEME :

« L'Etat de droit et la problématique des révisions constitutionnelles en Afrique »

DISCOURS D'OUVERTURE DE SON EXCELLENCE MADAME **VICTOIRE TOMEGAH-DOGBE**

PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

Lomé, le 12 décembre 2022

“

Monsieur le président du Conseil d’administration de l’Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF), président de la Cour suprême du Bénin ;
Monsieur le Président de la Cour suprême du Togo ;
Mesdames et messieurs les présidents des Hautes Juridictions nationales et communautaires ;
Mesdames messieurs les Présidents des institutions de la République togolaise ;
Messieurs les Anciens Premier ministre et anciens Présidents de l’Assemblée Nationale du Togo ;
Monsieur le Ministre d’Etat, Messieurs les ministres ;
Madame la Représentante résidente de l’Organisation Internationale de la Francophonie pour l’Afrique de l’Ouest
Honorables députés à l’Assemblée Nationale ;
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des organisations internationales ;
Mesdames et Messieurs les représentants du secteur privé ;

“

Messieurs les Préfets et Maires du Grand Lomé ;
Vénérés Chefs traditionnels ;
Distingués invités ;
Mesdames, Messieurs,

1. A l’entame de mon propos, je voudrais rendre grâce à Dieu pour ses bienfaits renouvelés à notre endroit. En notre nom à tous, j’implore sa miséricorde sur nous tous alors que nous nous dirigeons vers les fêtes de fin d’année.

2. Recevez les salutations chaleureuses du Chef de l’Etat, son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE. En son nom, je vous souhaite, à tous et à toutes, la très cordiale bienvenue à Lomé.

3. Je remercie l’Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones pour avoir porté son choix sur notre pays le Togo en vue d’abriter les travaux des présentes assises statutaires. C’est avec un réel plaisir que nous vous accueillons à Lomé, tout en espérant que vous vous y sentez comme chez vous. Le Président de la République apporte tout son soutien à vos travaux auxquels il souhaite pleins succès.

4. Au demeurant, j'ai l'intime conviction que choisir à nouveau Lomé pour abriter ce colloque n'est pas pour vous un choix anodin. Il s'agit certainement non seulement de faire honneur au Peuple Togolais et à ses dirigeants, mais aussi de soutenir leurs efforts permanents de consolidation de la démocratie.

Distingués invités,
Mesdames, Messieurs,

5. La thématique qui nous rassemble ce jour à savoir « L'Etat de droit et la problématique des révisions constitutionnelles en Afrique » reflète parfaitement la nécessité de poursuivre l'ancrage des valeurs de l'Etat de droit, appréhendées au prisme de la démocratie constitutionnelle.

6. Le choix du thème est d'autant plus pertinent que ce colloque intervient dans un contexte où notre sous-région est aux prises avec des manifestations d'instabilités politiques, liées parfois aux crises sécuritaires. Ces situations viennent, avec cruauté, nous rappeler

“

l’importance pour un pays de bénéficier d’un climat de paix et de stabilité politique et institutionnelle.

7. Nous devons ainsi travailler, au quotidien, à comment consolider les acquis mais aussi faire preuve d’adaptation quand cela est nécessaire car aucun système n’est immuable.

8. L’expérience togolaise, à cet égard peut être pertinente à partager.
Après plusieurs années de pratiques constitutionnelles et des tensions socio-politiques, la constitution togolaise a été révisée en mai 2019. Une évolution qui a permis de renforcer la stabilité et l’ancrage d’un fonctionnement démocratique dans notre pays.

9. Cette réforme a ainsi permis d’approfondir notre volonté commune de renforcer les libertés individuelles en faisant évoluer les missions du médiateur de la République et celles d’autres institutions destinées à encadrer la vie institutionnelle comme le Conseil supérieur de la magistrature, la Cour suprême, la Cour constitutionnelle.

10. Plusieurs autres réformes relatives à l'amélioration du cadre électoral, aux manifestations pacifiques publiques, à la décentralisation et libertés locales, aux mesures d'apaisement ont découlé des travaux et propositions consensuelles de la Concertation Nationale entre Acteurs Politiques. Elles peuvent être considérées comme un prolongement de la réforme constitutionnelle menée auparavant.

11. C'est le lieu de rendre un hommage mérité au Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, qui a toujours privilégié le dialogue constructif et la recherche de consensus pour apporter les évolutions nécessaires à un bon fonctionnement de nos institutions.

Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,

12. Le présent colloque doit être une opportunité pour ouvrir les débats sur l'apport du cadre constitutionnel qui est le nôtre à nos ambitions de développement.

13. Nos pays sont tous, ou quasiment tous, dans une dynamique économique qui nécessite quelques facteurs clés qui facilitent la mise en œuvre des actions : la stabilité politique ; la préservation de la paix sociale ; l'état de droit ; l'équité de traitement, notamment quant à l'accès de tous aux services sociaux de base.

14. Quand nous observons les textes qui régissent notre fonctionnement, ils sont certainement conformes à ce qui se fait ailleurs dans le monde mais n'offrent pas toujours l'agilité nécessaire à un développement rapide et satisfaisant. On peut parler par exemple de la tenue très rapprochée de processus électoraux, dont les coûts sont de plus en plus élevés, qui parfois provoquent d'importantes tensions et qui, bien souvent, suspendent la marche de nos pays, en attendant leur conclusion.

15. Ce sentiment d'inadéquation est renforcé par l'observation de pays d'autres régions du monde comme l'Asie par exemple qui ont réalisé un bon économique tout en ajustant le système institutionnel et constitutionnel mais aussi d'un consensus fort autour de sujets d'intérêts nationaux.

16. Evidemment, l'enjeu pour nos pays ne saurait être de passer d'un dispositif « importé » à un autre dispositif importé mais tout simplement d'imaginer un système qui plonge les racines de sa solidité dans nos caractéristiques et dans nos valeurs propres.

17. Me mettant dans la posture du Huron au palais des juristes, je me pose la question majeure pour aujourd'hui et demain : les constitutions peuvent-elles ne pas refléter nos réalités, au risque des copier-coller accréditant le mimétisme constitutionnel ?

18. A la vérité, comparaison n'est pas raison en démocratie et je vous suggère d'intégrer dans vos analyses nos réalités culturelles et nos mœurs car il n'y a pas de modèle prêt à porter en démocratie.

19. A la faveur de ce cadre de réflexion qui nous réunit, les constitutionnalistes, chercheurs et intellectuels doivent donc s'interroger et challenger ces modèles existants pour en sortir des éléments techniques et objectifs sur lesquels les responsables politiques peuvent s'appuyer pour identifier des systèmes adaptés à nos ambitions communes.

“

20. A mon humble avis, nous pourrions envisager des mécanismes qui renforcent la stabilité politique et créent les conditions de consensus nationaux autour des sujets majeurs et stratégie de développement à moyen terme. Ce sont des expériences que notre pays le Togo a déjà réalisées au travers de la gouvernance concertée, de la recherche de consensus, de l’implication des acteurs communautaires. Même si ces cadres ne sont pas constitutionnalisés, ils constituent des pistes afin que vous puissiez véritablement faire œuvre utile.

21. Notre souhait est de renforcer la vision pragmatique du droit constitutionnel afin que nos constitutions ne soient pas des textes uniquement pour les prétoires et salles de cours, mais des textes du quotidien des populations africaines.

22. Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,

Pour finir, je voudrais vous encourager à mener les travaux durant ces présentes assises, dans l’esprit des propos du Professeur Jean RIVERO

“

pour qui, “les institutions, à la différence des satellites, demeurent rarement sur l’orbite où leur créateur a entendu les placer. Elles échappent à la volonté du constituant ou du législateur qui leur a donné vie. L’évènement, le milieu, la personnalité des hommes qui les incarnent déterminent leur trajectoire”. Au regard de la qualité, des profils, et des expériences des participants à cette assise, l’issue concluante des travaux est plus que certaine.

24. Il ne me reste donc plus qu’à vous souhaiter d’excellents travaux et à déclarer, au nom de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République togolaise, ouvertes les 18ème assises statutaires de l’Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones.

25. Je vous remercie.